



LUTTER CONTRE LES ABUS ENVERS LES ENFANTS

Objet : Compte-rendu, bilan

1 - Bilan relatif à l'organisation

1.1 - Discours introductifs d'accueil :

- Marie-Christine PONOMALÉ, Outremer360°
- Jacques MARTIAL, Ville de Paris
- Jean-Laurent LASTELLE, Ministère des Outre-mer
- George PAU LANGEVIN, Adjointe à la défenseure des droits
- Elisabeth RABESANDRATANA, Présidente France Initiative Justice
- Guido FLURI, fondation Guido FLURI

Discours de la part des représentants institutionnels solidaires du combat de la FEDD mais parfois en décalage avec les témoignages ultérieurs de victimes d'abus au sein de l'institution et non pas de la famille.

La situation du placement abusif en France n'a pas été abordée lors de ces discours introductifs.

1.2 - Associations françaises participantes : 10

- . AFFA, Association Francophone des Femmes Autistes (Marie RABATEL)
- . APED, Association Parents en Détresse (Chantal GATIEN)
- . CADCO, Coordination des actions pour le droit à la connaissance des Origine (Arthur KERMALVEZEN)
- . CPV, Communiquer Pour Vivre (Sylvie CASTRO)
- . FEDD, Fédération des Enfants Déracinés des Départements et Régions d'Outre-Mer (Valérie ANDANSON)
- . IAM, Illégale Adoption Monde (Javier)
- . IED, Innocence en Danger (Chantal D'ABOVILLE)
- . OPH, Observatoire des Politiques du Handicap (Jonathan SELLAM)
- . Thermouthis (Sylvie MOREAU)
- . UPEF, Unis pour nos enfants (Carole MENDY)

1.3 - Associations non françaises participantes : 5

- . AMB/MVB Association Métis de Belgique BE (Jacqueline GOEGEBEUR)
- . ANIR, Asociación Nacional Infancia Robada (Association Nationale Enfance volée) - Espagne - (Ana CUEVAS)
- . BDB, Bébés disparus de Belgrade (Milena JANKOVIC)
- . FGF, Fondation Guido FLURI, CH (Pascal KRAUTHAMMEUR)
- . IAC, Instituto de Apoio à Criança PT (Lucia MITTERMAYER)

1.4 - Pays européens représentés : 12 dont la France

Belgique	France	Kosovo	Roumanie
Espagne	Grèce	Pays-Bas	Serbie
Finlande	Italie	Portugal	Suisse

2 - Bilan relatif au contenu

Thème 1 : Preuve des abus d'enfants dans et hors de la protection parentale

Modérateurs :

- . Anne DAVID - Administratif et financier
- . Pierre VERDIER - Avocat

Intervenants sur scène :

- . Ankie VANDERKERCKHOVE, Belgique
- . Chantal GATIEN : APED (Association Parents en Détresse), France
- . Javier I AM (Illégales Adoption Monde, France)

Intervenants depuis la salle :

- . Arthur KERMALVEZEN : CADCO (Coordination des actions pour le droit à la connaissance des Origines), France
- . Pauline BOURGOIN : "maman désenfantée", France
- . Denise MANOLY : mère d'enfants abusivement placés, France
- . Benoît VERMEERBERGEN, né sous X, généalogiste, Belgique
- . Marie RABATEL : AFFA (Association Francophone des Femmes Autistes), France
- . Nadine PLESTAN, APED (Association Parents en Détresse), France

Thème 2 : Répondre et traiter au pénal les abus d'enfants

Modérateur :

. Marc MAKPAWO – Avocat

Intervenants sur scène :

. Ana CUEVAS, ANIR (Asociación Nacional Infancia Robada (Association Nationale Enfance volée), Espagne

. Sylvie CASTRO, CPV (Communiquer Pour Vivre), France

. Philippe MARTAGUET (éducateur spécialisé, écrivain), France

Intervenants depuis la salle :

. Jonathan SELLAM, OPH (Observatoire des politiques du handicap), France

. Keiko OGAWA, (mère d'enfants abusivement placés), France

. Nadine PLESTAN (mère d'enfants abusivement placés), France

Thème 3 : Réparer, soigner, panser, guérir

Modérateur :

. Sylviane PAULINET - ex-Fonctionnaire au ministère, retraitée

. Jean-Claude GIANNOTTA - Ingénieur de recherche

Intervenants sur scène :

. Lucia MITTERMAYER SARAIVA, Instituto de Apoio à Criança, Portugal

. Sylvie MOREAU, Thermouthis, France

. Valérie ANDANSON, FEDD (Fédération des Enfants Déracinés des Département et Régions d'Outre-Mer), France

Intervenants depuis la salle :

. Jacqueline GOEGEBEUR, AMB/MVB (Association Métis de Belgique), Belgique

. Chantal D'ABOVILLE (Innocence en Danger), France

. Fawzy MEKNI, ex-enfant placé, France

. Ziyadali HEYDARI (peintre, père d'enfants abusivement placés), France

Les différentes interventions ont présenté une situation où l'enfant dans notre société « occidentale européenne moderne » était soumis des abus (violences psychologiques, physiques, sexuelles), dont les risques de se produire étaient d'autant plus élevés que les critères de vulnérabilité se cumulaient.

Les moments de vulnérabilité de la famille (différences culturelles, moments particuliers de la séparation des parents), vulnérabilité de l'enfant en situation de handicap, notamment l'autisme, systématisaient ces abus dans le quotidien d'aujourd'hui et n'était pas uniquement le fait de situations du passé.

Le présent de l'enfant, devenant plus tard le passé de l'adulte (ou encore l'inverse), il est nécessaire d'unir les combats des associations s'opposant aux abus commis aujourd'hui aux actions portant la cause de reconnaissance et de réparation de situations d'abus du passé.

Les témoignages ont montré que ces situations d'abus sont non seulement causées par des actes individuels mais bien souvent au sein de l'institution (Aide Sociale à l'Enfance, centre médicaux sociaux, structures religieuses, sportives, médicales, etc.).

Tout au long de la journée, les témoignages d'adultes ayant été abusés au cours de leur enfance au sein des institutions de placement et les témoignages de parents dont les enfants leur sont arrachés sans qu'aucune raison légale n'existe, ont été légion. On parle en France aujourd'hui de 100 000 à 200 000 enfants. Les faux rapports de l'ASE suffisent à ordonner le placement alors que les mêmes parents ne sont jamais amenés au pénal car les raisons véritables de maltraitance de leur part, n'existent pas.

L'enfant, objet de marchandisation a été évoqué dans différentes situations (Adoptions Illégales Internationales motivées par des « contrats », placements abusifs pour justifier des budgets et des effectifs des structures d'accueil, placements des enfants en situation de handicap et notamment autistes pour satisfaire le lobbying « médico-social »). Les effets de la maltraitance institutionnelle (séparation des parents aimants, harcèlements physiques et psychologiques, viols, etc.) sont rendus invisibles en faisant porter la responsabilité à la situation d'origine inventée ou réelle, plutôt qu'à la maltraitance institutionnelle.

Le colloque a été l'expression de la colère vis-à-vis de l'injustice subie, vis-à-vis également de l'incompréhension de la situation de la part des représentants des pouvoirs publics qui se sont exprimés au colloque notamment mais de tout un pan de la société d'une manière générale. En même temps, le colloque a été l'expression de la solidarité. Il donne un grand espoir car un tel rassemblement semble une première pour beaucoup des participants au sein de ce périmètre européen.

La journée s'est terminée par la présentation et l'adoption d'une motion dite citoyenne de Paris contre les abus commis sur les enfants. Cette motion se présente comme un ensemble de recommandations à suivre pour mettre en place une responsabilité de protéger les enfants et fondée sur quatre grands principes de protection : un devoir de protection, un devoir de vigilance renforcée, un devoir de sanction, un devoir de réparation.

3 - Synthèse de la satisfaction des participants :

Les participants ont, nombreux, manifesté leur satisfaction d'avoir participé à ce colloque. Ils repartent renforcés dans leur combat et attendent de France Initiative Justice, un soutien réel à leurs actions quotidiennes.

4 - Actions prévisionnelles après le colloque :

4.1 - Développement du site Internet de l'AFIJ

. Développement d'un site permettant l'actualisation par chaque association réunie dans France Initiative Justice.

. Travailler sur le graphisme, l'arborescence, l'administration

4.2 - Visios conférences périodiques (mensuelles, bimestrielles, trimestrielles ?)

. Partage d'actualités des associations françaises soutenant la France Initiative Justice

. Définition d'actions communes



Campagne Initiative Justice en France

Principaux objectifs	Cibles	Moyens
<p>Objectif 1 : prise de conscience</p> <ul style="list-style-type: none"> . Appréhender et faire reconnaître les différentes facettes des abus subis par les enfants 	<p>Cibles de l'objectif 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Rassembler toutes les associations en France et en Europe concernées par les abus subis par les enfants 	<p>Moyens de l'objectif 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Colloque du 3 septembre . Exposition photographies de la honte . Lancer une campagne de sensibilisation et de soutien par des signatures
<p>Objectif 2 : traduire la prise en charge des abus dans les pratiques institutionnelles et les lois</p> <ul style="list-style-type: none"> . Légitimer et légaliser les réparations financières . Obtenir des excuses publiques du gouvernement en cas d'abus massifs et systémiques . Mettre en place des réparations mémorielles 	<p>Cibles de l'objectif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Faire des propositions au gouvernement visant à améliorer changer, densifier les lois sur la base d'un droit européen commun 	<p>Moyens de l'objectif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Motion citoyenne de Paris . Ré-appréhender la notion d'intérêt supérieur de l'enfant / bien-être de l'enfant . Mettre en place une commission nationale pour réparer en cas d'abus massifs et systémiques
<p>Objectif 3 : prévenir les abus subis par les enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> . Organiser des mécanismes robustes de prévention : situation à risques / prises en charge 	<p>Cibles de l'objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Revoir l'ensemble des modes d'organisation et de fonctionnement de services de la protection de l'enfance 	<p>Moyens de l'objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mettre en place un système d'observatoire (délégués des défenseurs des droits ayant accès direct à l'enfant) . Légitimer et légaliser la place des familles, des associations reconnues dans les dispositifs de la protection de l'enfance . Mettre en place une commission nationale pour instruire les modes d'organisation et de fonctionnement de services de protection de l'enfance